

fascines couvertes de glaces à travers le havre, et les charretiers ont reçu tant par charge de fascines et de pierres. Il s'agissait de réunir des fascines et des pierres à l'endroit où des travaux de remblai étaient nécessaires.

M. HACKETT : Au bout de 30 ans, à la veille d'une élection complémentaire, le gouvernement s'est aperçu qu'il fallait combler ce trou, comme dit le ministre—et c'est un trou, en effet. Et le gouvernement se trouve dans l'ornière. On a dû occuper un grand nombre d'ouvriers autres que ceux qui ont charroyé les fascines. S'il consulte le rapport de ses employés, le ministre constatera qu'on a payé un dollar par jour à plusieurs personnes qui n'ont pas fait ce travail.

Je m'aperçois qu'hier le ministre s'est targué de ses hauts faits en faveur des classes ouvrières du Canada. Il disait :

En 1900, les manœuvres ne recevaient que \$1.10 et \$1.15. Je ne parle pas ici des cantonniers, qui doivent avoir une certaine connaissance du métier, mais des simples journaliers qui n'ont pas d'apprentissage à faire et de qui l'on n'attend que la force physique et la santé. Leur salaire a été porté de \$1.10 à \$1.20 en 1900 et pendant l'exercice 1903-1904 on leur a accordé une nouvelle augmentation qui a été élevée leur salaire à \$1.30 et, dans plusieurs cas, à \$1.40 par jour.

Eh bien, je demanderai au ministre si les habitants de l'île du Prince-Edouard qui exécutent ces travaux sont inférieurs sous le rapport de la force et de la constitution physique aux fonctionnaires de l'Intercolonial et je le prierai de nous dire pourquoi ils ne reçoivent pas \$1.25 ou \$1.30 par jour. Vu qu'il les a engagés à raison d'un dollar par jour, comme il l'a dit lui-même en réponse à une interpellation, il commettra une injustice flagrante à leur égard, s'il ne porte pas leurs salaires à \$1.25 par jour.

L'honorable M. EMMERSON : J'apprendrai à mon honorable ami que les employés réguliers du chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, les cantonniers et les surveillants de la voie reçoivent les mêmes salaires que les fonctionnaires de l'Intercolonial. J'ignore quel salaire ont touché l'hiver dernier ceux qui ont exécuté les travaux dont parle l'honorable député, mais s'ils n'ont reçu que le montant mentionné, c'est parce qu'ils n'ont travaillé que pendant de courtes journées. Les attelages employés au charroi n'ont travaillé que pendant l'hiver et, conséquemment, les charretiers n'ont pas travaillé pendant des journées complètes. Ils ont été payés en raison de l'ouvrage accompli.

M. HACKETT : Pourquoi fallait-il combler ce trou à ce moment-là?

L'honorable M. EMMERSON : Il fallait transporter ces matériaux d'un côté à l'autre du havre ou de la rivière avant le dégel et combler ce trou.

M. HACKETT : Il y a eu d'autres hivers et des glaces depuis 30 ans et, s'il fallait

remplir ce trou, on aurait pu le faire au cours des trente dernières années. Le ministre semble plus entreprenant que ses devanciers. Ce petit coin de Charlottetown est bien connu de tout le monde.

L'honorable M. EMMERSON : Ce petit coin n'a été acheté que tout dernièrement.

M. HACKETT : Le gouvernement en est propriétaire depuis trente ans.

L'honorable M. EMMERSON : Le gouvernement de la province.

M. HACKETT : Non, le gouvernement fédéral.

L'honorable M. EMMERSON : On m'apprend qu'il n'y a que quelques mois que le gouvernement a acheté ce terrain qui appartenait auparavant au gouvernement de la province de l'île du Prince-Edouard. Le chemin de fer n'avait rien à y voir. Il fallait exécuter ces travaux pendant l'hiver mais l'été a été hâtif et il a fallu se mettre immédiatement à la besogne. L'approche d'une élection n'était pas un motif suffisant pour retarder l'ouvrage.

M. HACKETT : Je connais cet incident à fond. Ce petit coin de terre entre la voie ferrée et le gazomètre, à Charlottetown, est submergé depuis trente ans. Il appartient au gouvernement fédéral et, chaque année, l'Etat y plaçait les dormants qui devaient servir à la voie ferrée afin de les imprégner d'eau salée pour les conserver plus longtemps. Si le ministre veut consulter l'administrateur du chemin de fer qui est placé près de lui, il constatera que j'ai raison.

L'honorable M. EMMERSON : C'est lui qui me renseigne.

L'honorable M. HACKETT : Je connais tout le secret. A la veille d'une élection complémentaire, en mars dernier, on découvrit qu'il fallait enclorre ce terrain, y jeter des pierres et des fascines afin de procurer de l'ouvrage à quelques habitants de Charlottetown et de s'assurer leurs suffrages.

L'honorable M. EMMERSON : Ce n'était qu'une question de fascines et de pierres ; on ne leur a pas jeté de la poudre aux yeux.

M. HACKETT : Pas de la poudre, mais de la neige et des glaces. Le ministre devra en convenir, si au bout de trente ans on a comblé ce trou, c'est uniquement parce que le gouvernement voulait s'assurer de quelques partisans à l'élection complémentaire.

Agrandissement de la halle aux marchandises à Breadalbane, \$500.

L'honorable M. EMMERSON : Il faut une halle beaucoup plus grande à cet endroit. On estime à \$500 la dépense totale.

Pour poser des appareils de chauffage sur des locomotives et des voitures de chemin de fer, \$14,500.

L'honorable M. EMMERSON : Nous devons munir 27 locomotives d'appareils de chauffa-